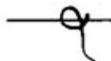


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT





REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2000 - 6 DU 14 FEVRIER 2000

**portant nomination des membres du bureau du comité exécutif du
comité de suivi des accords de cessez-le-feu et de cessation des
hostilités en République du Congo.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(_/u l'Acte fondamental ;

(_/u la loi n° 21-99 du 20 décembre 1999 portant amnistie des faits de
guerre découlant des guerres civiles de 1993-1994, 1997 et 1998-1999;

(_/u l'accord du 16 novembre 1999 de cessation des hostilités en
République du Congo ;

(_/u l'accord du 29 décembre 1999 de cessez-le-feu et de cessation des
hostilités

(_/u le décret n° 2000 - 4 du 14 février 2000 portant création,
organisation et fonctionnement du comité de suivi des accords de
cessez-le feu et de cessation des hostilités en République du Congo

(_/u le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des
membres du gouvernement ;

(_/u le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des
intérimis des membres du gouvernement ;

En Conseil des ministres

DECRETE :

Article premier : Sont nommés au bureau du comité exécutif du comité
de suivi des accords de cessez-le-feu et de cessation des hostilités en
République du Congo :

- **Général (Gilbert) MOKOKI :** Président, chargé de l'orientation, de la
coordination et du contrôle ;

- **M. (Joseph) MBIZI** : Premier vice-président, chargé du ramassage des armes et de la réinsertion des ex-miliciens ;
- **M. (Vital) BALLA** : Deuxième vice-président, chargé de la réinstallation des sinistrés, des déplacés et des exilés ;
- **Colonel (Guy Léon) ONGAGNA** : Troisième vice-président, chargé de la mobilisation et de la sensibilisation ;
- **M. (Jean François) OBEMBE** : Rapporteur, porte-parole ;
- **M. Luc Daniel Adamo MATETA** : chargé des finances ;
- **M. (Alphonse) NIANGOULA** : chargé de la logistique ;
- **Colonel (Pierre) MONGO** : chargé de la logistique adjoint ;
- **M. (Germain) NDINGA** : Trésorier ;
- **Colonel (François) BOUESSE** : Secrétaire chargé de l'administration ;
- **M. (Louis Gaston) MATANGHOYE** : Observateur international.

Articles 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel, et communiqué partout où besoin sera. /-



Fait à Brazzaville, le 14 Février 2000

[Signature]
Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration du territoire, en mission :

Le ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale

[Signature]
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie,

[Signature]
Rodolphe ADADA

Le ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale

[Signature]
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

[Signature]
Mathias DZON